



SERMON TRENTE-TROISIÈME: * ** Prononcé à*

I. TIMOTH. Chap. V. v. 7.8. *Charenton le 18.*

Aouff 1658.

Dénonce donc ces choses, afin qu'elles soient irrépréhensibles.

Que si quelqu'un n'a soin des siens & principalement de ceux de sa famille, il a renié la foy, & est pire qu'un infidèle.



HERS FRÈRES; Les Eglises de nôtre Seigneur Iesus Christ étant des corps composés non seulement de plusieurs personnes, mais mesme le plus souvent & ordinairement de plusieurs familles, il est évident quelles ne peuvent estre heureuses & fleurissantes, si ces personnes & ces familles, en qui elles consistent, ne sont elles mesmes bien faites & bien formées. Car la beauté & le bonheur d'un tout depend nécessairement de la bonne & louable constitution de ses parties. Il n'est pas possible, qu'un état soit heureux, si les villes

Chap.
V.

viles & les communautés, qui le font
font ou toutes, ou pour la plus grand
part misérables, n'y qu'un corps humain
ayt sa vigueur & sa perfection legitime,
si les membres, dont il est formé, sont
malades & indisposés. D'où il paroist,
que la bonne nourriture, & la louable
conduite des familles Chrétiennes est
d'une dernière importance pour le
bien de l'Eglise. C'est pourquoy les
Saints Apôtres du Seigneur en ont pris
vn tres-grand soin dans les divines
loix, qu'ils nous ont baillées. Vous voyés
pour ne point parler des autres, avec
quelle diligence Saint Paul manie ce
sujet; & combien exactement il regle
en divers endroits de ses épîtres les de-
voirs des maris & des femmes, des pe-
res, des meres, & des enfans; des mai-
stres & des serviteurs; des maistresses
& des servantes; devoirs qui sont, com-
me vous savés, la plus grand part de
la politique & du bonheur des famil-
les. Il ne se contente pas d'établir, &
d'enseigner luy-mesme cette sainte &
salutaire doctrine; Il recommande, il en-
joint mesmes & ordonne tres-expres-
sément aux Pasteurs & conducteurs
d'en

d'en instruire diligemment leurs trou- Chap-
peaux, & de les y former avec ~~que~~ tout V.
le soin & toute l'industrie, dont ils sont
capables. C'est justement le sujet, qu'il
traite en ce lieu de l'Épître, que nous
exposons. Car il vous peut souvenir, que
dans le texte précédent ce saint hom-
me ayant recommandé a son disciple
d'avoir soin de l'entretien des pauvres
veuves, destituées des moyens neces-
saires a passer leur vie, y ajouta nom-
mément cette exception, que si elles
ont des enfans, qui ayent assés de biens
pour les nourrir, c'est a eux de s'en
charger, en leur rendant la pareille de
tant de soins si penibles, qu'elles ont eus
d'eux autrefois durant les foiblesses de
leur premier age; se gardant bien de
laisser honteusement tomber sur les
bras de l'Eglise des personnes a qui ils
ont tant d'obligation. Après avoir don-
né cette leçon a Timothée, il luy com-
mande maintenant de la donner aussi
luy mesme aux autres, de presser cha-
que personne fidelle, de se bien acqui-
ter de ces devoirs, de la pieté Chré-
tienne; & pour nous porter les uns &
les autres a ce qu'il desire de nous, les
Pasteurs

Chap.
V.

pasteurs a bien prescher cet enseignement, & les autres Chrétiens a le bien pratiquer, il nous remontre icy combien la necessité en est grande, prononçant sur ce sujet un arrest digne d'estre gravé en lettres d'or, dans toutes nos Eglises, & dans toutes nos familles, & d'estre incessamment dans la memoire, dans le cœur, dans la bouche, & plus encore dans la vie de tous les Chrétiens ; & cet Arrest du S. Apôtre porte en ces termes expres , *que celui qui n'a point de soin des siens & principalement de ceux de sa famille , a renié la foy, & est pire qu'un infidele*. C'est le sujet, dont nous avons aujourd'huy a vous entretenir, mes Freres ; & encore que ce dernier point doive faire sans doute la plus grande, & la plus necessaire partie de cette action; neantmoins pour ne rien laisser de ce que dit l'Apôtre, sans le considerer, nous toucherons aussi l'ordre qu'il donne d'entrée a Timothée, de prescher soigneusement cette doctrine a ses disciples ; *Denonce donc ces choses (dit-il) afin qu'elles soient irreprehensibles*. Et puis nous examinerons ce qu'il ajoute ensuite, & qui contient

tient la raison, tant du devoir des en- Chap.
fans envets leurs peres & leurs meres, V.
que de celuy des Pasteurs a en bien in-
struire leurs troupeaux, étant évident
que nous y sommes tres-étroitement
obligés, puis que comme le pose S. Paul,
nul ne peut estre vrayement fidelle &
bon Chrétien, s'il n'a soin des siens.
Ce seront-là, s'il plaist au Seigneur, les
deux choses, que nous traiterons en
cette action; la premiere le devoir du
Pasteur a bien instruire son troupeau
de l'obligation, qu'ont les fideles d'a-
voir soin chacun de leur famille; & la
deuxiesme l'horreur & l'atrocité du
crime de ceux, qui y manquent, si
étrange, que l'Apôtre les range avec-
que les apostats, disant nettement *qu'ils*
ont renié la foy, & qu'ils sont pires, que
des infidelles; Denonce donc ces choses (dit
l'Apôtre a son disciple) *afin qu'elles*
soient irreprehensibles. Ces paroles de-
pendent des precedentes; car en disant
ces choses, il montre au doit a Timothée
celles, qu'il venoit de luy dire, si bien
que pour entendre quelles sont les
choses, qu'il luy commande *d'annoncer,*
ou de remontrer aux fideles, il ne faut
que

Chap.
V.

que regarder ce qu'il disoit dans le texte precedent. Il luy parloit des femmes veuves, & disoit que pour répondre a la profession qu'elles font d'estre veuves Chrétiennes, elles doiuent renoncer au monde, où elles n'ont plus rien, & *esperer en Dieu, & perseverer en prieres & en oraisons nuit & jour*; celles *qui vivent dans les delices, & dans la vanité*, étant mortes à vray dire quelque opinion qu'elles puissent avoir de la vie qu'elles menent; L'Apôtre veut donc sans doute, que Timothée & tout homme, qui est appellé à un ministère semblable a celui de Timothée, c'est à dire que tout Pasteur ayant la conduite de quelcun des troupeaux du Seigneur, doit fidelement représenter & recommander ces mesmes devoirs aux femmes veuves. Mais encore que cette leçon face partie des choses, qu'entend S. Paul, neantmoins ce n'est pas a mon avis, tout ce qu'il entend; Car ce qu'il ajoute incontinent, *que celui qui n'a point de soin des siens, est pire qu'un infidele*; n'a aucun rapport comme vous voyés, avecque l'esperance en Dieu, & la perseverance en la priere, où il desire

lire que la vraie veuve passe sa vie; de ^{chap.} sorte que si ces choses, qu'il commande V.
au Pasteur de *denoncer* aux fidèles ne contiennent, que le précepte, qu'il a donné aux veuves, de s'attacher tout entières à l'oraison & au service de Dieu, il semblera que ce qui suit dans son discours, de l'impiété de celui, qui n'a nul soin des siens, ayt été ajouté hors de propos, & sans raison; ce qui seroit indigne de la sagesse de ce divin Apôtre. Je dis donc qu'il faut se souvenir qu'outre la forme de vie, qu'il donnoit aux veuves Chrétiennes, il enseignoit encore dans les paroles précédentes que les enfans & les petits enfans doivent avoir soin de l'entretien de leurs mères, & de leurs grand's mères, réduites par la perte de leurs maris à la solitude & à la nécessité, & en general rendre la pareille à leurs devanciers, soulageant leur vieillesse en reconnaissance des soins, qu'ils ont pris autrefois de les nourrir & élever en leur enfance, & en leur jeunesse. Cette belle leçon fait donc aussi une partie, & même ce me semble, la principale de ces choses, que S. Paul veut, que Timothée

Chap.
V.

mothée *denonce* ; & c'est là que se rap-
 porte proprement ; comme vous voyés
 ce qu'il ajoute du crime de celui, qui
 n'a point de soin des siens, disant qu'*il*
est pire qu'un infidele, pour justifier les
 devoirs des enfans envers leurs de-
 vanciers, qu'il nous ordonne de leur
 recommander, nous avertissant, que
 s'ils y manquent ils renient ouverte-
 ment la foy, & renoncent au nom & à
 l'Evangile de Jesus Christ. Cela est fort
 clair, & ne souffre nulle difficulté. Je
 voy seulement une chose, qui y résiste,
 & qui vous viendra sans doute en l'es-
 prit ; c'est que l'Apôtre apres avoir dit,
annonce ces choses, ajoute *afin qu'elles*
soient irreprehensibles. Cela (me dirés
 vous) montre qu'il parle des devoirs
 des femmes seulement ; & non aussi de
 celui de leurs fils, & de leurs petits
 fils, étant évident, que s'il eust aussi
 voulu parler d'eux, il eust dit, *afin qu'ils*
soient, & non comme nous le lisons,
afin qu'elles soient irreprehensibles. Mais
 chers Freres, ceux qui sont capables de
 lire l'Original du S. Apôtre, ne se fe-
 ront pas cette objection. Car il est cer-
 tain, que la parole qu'il y a employée,

* signifie

signifie * *afin qu'ils soyent irreprehensibles*; Chap. V.
 auffibien & mefme mieux, que ce que
 nôtre Bible a traduit, *afin quelles soyent* <sup>*
ἀνίπ-
ληπτοι</sup>
irreprehensibles, le mot *irreprehensibles*,
 ayant dans le langage Grec la forme &
 la terminaifon legitime & naturelle
 des noms mafculins; comme favent
 ceux, qui l'entendent; bien qu'elle y
 foit quelquefois commune aux femi-
 nins. l'eftime donc qu'icy il vaut mieux
 le prendre en fa premiere & plus na-
 turelle fignification, & le traduire *afin*
qu'ils soyent irreprehensibles; comprenant
 generalmente, comme c'eft l'ordinai-
 re, les perfonnes de l'un & de l'autre
 fexe pour dire, *afin qu'ils vivent les uns*
& les autres d'une façon pure, & qui
ne foit fujette a nul blafme; les veuves
 perfeverant religieufement en l'orai-
 fon, & leurs enfans leur fourniffant
 gayement ce qui eft neceffaire a leur
 entretien. C'eft en vain que les Pela-
 giens concluent d'icy & d'autres paffa-
 ges femblables, que les Chrétiens vi-
 vant icy bas peuvent eftre fans pechès;
 contre l'autorité de l'Écriture, & l'ex-
 perience commune des fideles, qui
 nous apprennent affés l'une & l'autre,

Chap.

V.

Phil. 3.

12.

1. Jean

1.12.

Phil. 3.

11.14.

Gal. 5.

17.

ce que disoit S. Paul de luy mesme, que nous n'avons point encore apprehendé, ny n'avons point encore esté rendus accomplis ; & comme l'écrit S. Jean, que si nous disons, 1. Jean que nous n'avons point de peché, nous nous seduisons nous mesmes, & que la verité n'est point en nous. Mais tout ce que font les plus excellens & les plus avancés fideles, c'est comme dit encore nôtre Apôtre ailleurs, qu'ils poursuivent pour tascher d'apprehender, & qu'en oubliant les choses qui sont en arriere, & s'avanceant vers celles, qui sont au devant, ils tirent vers le but, assavoir au prix de la vocation super-nelle de Dieu en Iesus Christ. C'est là le plus haut point de perfection, que nous puissions atteindre dans ce pelerinage terrien, au milieu de ces combats de l'esprit & de la chair, convoitans l'un contre l'autre, dont S. Paul parle ailleurs. Cet état là exclut, non tout pe-ché absolument, mais seulement les crimes, c'est a dire des fautes graves & scandaleuses. Et c'est ce que l'Apôtre requiert icy des personnes Chré-tiennes, quand il les oblige a se conduire d'une telle sorte, qu'elles soient irrépre-hensibles, c'est a dire non que jamais il

ne

ne leur échappe aucune faute ; mais Chap
 bien qu'elles n'en commettent point, V.
 qui merite la censure, ou des loys civi-
 les, ou de la discipline ecclesiastique;
 qu'il ne paroisse rien dans toute leur
 conversation, qui *donne occasion* ou de
medisance à l'adversaire, ou de déplaisir
 aux fideles ; rien qui soit capable de
 faire ou blasphemer le nom de Iesus
 Christ, ou hair & mépriser son Eglise.
 C'est ce qu'entend S. Paul icy & ail-
 leurs, quand il dit des Chrétiens, qu'ils
 sont ou qu'ils doivent estre *irreprehensi-*
bles. J'avouë que c'est un degré de per-
 fection, où tout vray fidele peut parve-
 nir par la grace du Saint Esprit, qu'il a
 receu en Iesus Christ, & sans laquelle il
 n'est pas mesme Chrétien ; le dis mes-
 me, qu'il y doit parvenir, & ne se don-
 ner nul repos jusques a ce que sa con-
 science, ou pour mieux dire l'Esprit de
 Dieu qui y habite, luy en rende temoi-
 gnage. Mais cela n'empesche pas, qu'il
 n'y ayt toujours quelques defauts en
 luy; des taches, des foibleesses, quelque
 fois mesmes des emportemens, mais
 suivis de repentance, qui pour estre
 dans cette commune infirmité de
 AA 2 nôtre

Chap.
V.

nôtre nature, plutôt dignes de la compassion, que de la censure, ou de la punition des hommes, ne laisseroyent pas de meriter la colere & la malediction de Dieu, s'il nous jugeoit dans le severe tribunal de sa loy ; au lieu que maintenant il ne nous les impute point, les couvrant du sang de son Fils nôtre, vray propitiatoire ; parce que c'est en luy, & que nous nous presentons au trône de grace avec la foy & la repentance, & que Dieu nous y reçoit en sa grande misericorde. Ce sont donc là, chers freres, les choses que les Pasteurs doivent prescher a leurs troupeaux selon l'ordre de l'Apôtre ; des doctrines, utiles a la sanctification, qui ayent pour leur fin & pour leur effet, de rendre *les fideles irreprchensibles. Denonce* (dit-il) *ces choses afin qu'ils soient irreprehensibles.* Si nous vous apportions icy de belles paroles, tirées de la sagesse du monde, & rangées selon les scrupuleuses loix de la vanité ; Si nous vous disions des choses puisées de ses sources ; les secrets & les disputes de la Philosophie, les raretés de ses histoires, de ses antiquités, ou de ses nouveautés ; Si nous vous montrions
ou

ou les fleurs, ou les épines de ses écoles, ce ne feroit pas ce que Saint Paul nous commande de vous annoncer. Ces choses-là seroient bien capables de vous divertir, & peut estre même de rendre quelques uns de vous plus sçavans qu'ils ne sont; Mais vous m'avouerez bien comme je croy, qu'elles ne serviroient de rien à amander vos mœurs; bien loin de vous pouvoir rendre irrépréhensibles. Toute cette marchandise, quelque belle apparence qu'elle ayt, & quelque charmante, ou délicieuse qu'elle soit au cœur, & à l'oreille des hommes, est trop pauvre & trop foible au fonds pour un si grand & si admirable effet. Il se peut bien faire, qu'il y ayt des gens assez imprudens pour aymer mieux cette vaine pasturage, que la viande solide de l'Evangile, a peu près semblables à cette ridicule canaille de l'une des villes de la Grece, qui n'ayant pas voulu écouter un homme, qui leur parloit des choses les plus importantes à leur état & à leur salut, luy préterent une profonde audience dès qu'ils virent que changeant de discours il se mit à leur faire, mais de fort

Chap.
V.

bonne grace , comme il étoit tres-éloquent, je ne sçay quel conte de l'ombre d'un asne. S'il y a des personnes de cette humeur parmy nous (ce que Dieu ne vueille) qu'ils considerent le crime & l'injustice & la sottise de leur degoust. Car n'est ce pas un crime de dédaigner le plus riche, & le plus admirable don, que Dieu ayt jamais presenté aux hommes ? Et n'est-ce pas une injustice de preferer les discours du monde, qui ne sont tous a vray dire que des contes, qu'il nous fait ou de ses songes, ou des ombres des choses basses, & viles, & perissables qui l'abusent ; de preferer dis-je des discours si vains, a la parole de Dieu pleine d'une sapience souveraine ? Et enfin n'est-ce pas la derniere des sottises, de vous amuser a ce qui est inutile, & de ne pouvoir ouïr la seule chose, qui peut vous rendre heureux a jamais ? Le Seigneur Iesus nous garde, Freres bien-aymez, d'une si dangereuse maladie, & nous face la grace a nous d'annoncer & a vous d'écouter volontiers avecque le contentement, & le respect legitime, ces choses que le Saint Apôtre nous recommande des devoirs, que

que nous sommes obligez de rendre a Dieu & aux hommes, pour estre bons Chrétiens irreprehensibles, & en suite bien-heureux. Mais il faut encore remarquer dans ses paroles, qu'il ne dit pas simplement, *Denonce ces choses*; Il met le mot & au commencement, que nôtre Bible a traduit, *donc, Denonce donc*, mais qui dans l'usage ordinaire de la langue Grecque se prend pour dire aussi; si bien que l'Apôtre avertit Timothée de denoncer *aussi* aux fideles ces choses, dont il a parlé. Il y a des predicateurs, qui se contentent de représenter a leur peuple les mysteres de la pieté Chrétienne, & les enseignemens de la charité en general sans descendre dans le menu des devoirs de chacun selon son sexe, son âge, ou sa condition; soit qu'ils estiment que ce ne soit pas un sujet assez noble pour s'y arrester, soit qu'ils craignent que cette sorte de discours n'offense les personnes, les touchant un peu de trop près. S. Paul corrige donc icy cette erreur; & montre a Timothée, que ce n'est pas assez pour l'edification de l'Eglise d'enseigner simplement l'Evangile en general; qu'il

Chap.
V.

faut aussi denoncer a chacun en particulier ce qui luy est propre, aux veuves ce qui convient a leur sexe & a leur âge, aux enfans, ce qu'ils doivent a leurs peres & a leurs meres (car ce sont là precisément les choses qu'il entend icy, & ainsi a chacun des autres fideles ce qui appartient a leur devoir. Cette application particuliere touche sans difficulté beaucoup plus; que ce qui se dit en general, & le discours en est necessaire pour réveiller les sens de plusieurs, qui ne daignent faire aucune reflexion sur la doctrine de l'Evangile, pour se l'approprier a eux mesmes, & regler par sa lumiere chacune des parties de leur vie, selon la diversité de leurs conditions. Mais l'Apôtre s'arrestant en suite sur l'une des choses qu'il avoit dites, de l'obligation, qu'ont les enfans a assister leurs peres & leurs meres dans leur besoin, nous montre la necessité de ce devoir, & des autres semblables, en protestant icy en general, que l'on n'y peut manquer sans renoncer au Christianisme. C'est la deuxiesme partie de son texte, que nous avons deormais a considerer; *Que si quelqu'un* (dit-il)

(dit-il) *na soin des siens, & principalement* Chap. V.
de ceux de sa famille, il a renié la foy, & est
pire qu'un infidele. Il ne dit pas seule-
 ment, *si quelqu'un n'a soin de son pere ou de*
sa mere & de ses devanciers (dont il avoit
 fait mention) mais pousant, & éten-
 dant sa pensée plus avant, il dit gene-
 ralement, *si quelqu'un n'a point de soin des*
siens, c'est à dire de ses proches, de ceux
 qui sont de mesme sang que luy, qui
 sont comme parle l'Écriture) *sa chair &*
son os; En un mot de tous ses parens
 jusques aux moindres; Et dans cette
 multitude, qui est d'une grande éten-
 due, & qui comprend souvent plusieurs
 familles separées, se treuvant fort peu
 de personnes, dont toute la parenté soit
 renfermée dans une seule maison, l'A-
 pôtre ajoûte nommément icy ceux de
 nôtre propre maison, c'est à dire ceux
 qui sont précisément de la famille &
 de la maison, où nous sommes nais, où
 nous avons été elevés; d'où nous avons
 tiré nôtre vie, & où peut estre nous
 vivons encore, *si quelcun n'a point de*
soin des siens, & principalement (dit-il) *de*
ceux de sa famille; c'est à dire de la mai-
 son, d'où il est sorty & où il a pris sa
 naissance;

Chap.
V.

naissance, parce que de tous nos parens, il n'y en a point, qui nous touchent de plus pres, & a qui par consequent nous devons plus d'affection, que ceux de la maison mesme, où nous sommes nais, comme nos peres & nos meres, nos freres & nos seurs; & ceux pareillement de la maison, où nous sommes les chefs, & que nous avons edifiée, comme nos femmes, nos enfans, & nos petits fils & petites filles. Ce sont a mon avis, toutes ces personnes-là de la maison ou de nos peres, ou de la nôtre, que l'Apôtre entend icy par ceux qu'il appelle de nôtre famille, & qu'il distingue d'avecque nos autres parens, qui sont bien a la verité descendus d'une mesme tige, mais non pas d'une mesme branche, que nous, & qui se sont separés d'avecque la nôtre, faisant d'autres maisons a part; tels que sont nos cousins, & autres degres de la consanguinité plus éloignée. L'Apôtre les ayant compris les uns & les autres en commun, en disant, *si quelcun n'a soin des siens*, specifie nommément les premiers, quand il ajoute, & *principalement ceux de sa famille*, montrant qu'encore que nous

nous

nous devons avoir soin de tous nos pa- Chap.
rens, autant qu'il nous est possible, nous V.

sommes pourtant obligez d'en avoir
particulièrement & plus que de tous
les autres, de ceux qui sont de nôtre
propre famille. Chacun entend assez
ce qu'il veut signifier, quand il dit, *si*

quelcun ne pourroit aux siens) car il y a
ainsi dans l'original *) c'est a dire com- *
me nôtre Bible l'a fort bien traduit, *si* ^{scilicet}

quelcun n'en a soin; en leur fournissant
autant que nous en avons le moyen, les
choses nécessaires a la vie, le logis, la
nourriture, le vestement, & tout ce qui
en depend. C'est là le devoir, que l'A-

pôtre veut, que chacun de nous rende
aux siens, & principalement a ceux de sa
famille. Et il nous declare, combien il est

non seulement honneste & legitime,
mais aussi nécessaire & indispensable
en la loy de Iesus Christ en disant, que
si quelcun y manque *il a renié la foy & est*

pire qu'un infidele. Certainement il sem-
ble, qu'il nous avoit des-ja assés recom-
mandé ce devoir, quand il disoit cy de-
vant, que c'est *une chose bonne & agreable*

devant Dieu. Apres ces douces paroles,
qu'étoit-il besoin d'ajouter ces autres
terribles,

1. Tim.
5. 4.

Chap.
V.

terribles, que celuy qui ne s'acquitte pas de ce devoir *a reniè la foy?* qu'il est *mesme pire qu'un infidele*. Chers Freres, c'est nôtre dureté & nôtre perversité, qui l'a contraint d'en user ainsi. Car j'avouë, que si nous avions tous des ames honestes, & religieuses, & qui aimassent les choses vraiment belles & agreables a Dieu, nous n'aurions pas besoin de grands avertissemens pour nous porter a une chose aussi juste & aussi raisonnable, & aussi conforme aux sentimens mesme de nôtre nature, comme est ce soin de nos proches, que l'Apôtre nous demande; & qu'il suffiroit pour le plus de nous alleguer l'autorité de Dieu, qui le veut ainsi, & qui a cette sorte d'actions tres-agreable. Mais parce que les passions de nos vices, corrompent & debauchent nos sens, & tirent a elles seules tout ce que nous devons aux autres le plus legitiment; afin que nul ne se flarât, s'imaginant de pouvoir manquer a ce devoir impunément, sans perdre ny le nom, ny les avantages de Chrétien, l'Apôtre s'est creu obligé d'ajouter a la douceur de son exhortation precedente

te

te, cette denonciation rude & tran-
chante; comme un grand coup de fou-
dre; capable d'effrayer le pecheur, & de
briser la dureté de son cœur par l'hor-
reur du malheur, où il se jette en ne-
gligeant cette premiere & plus neces-
saire partie de la charité Chetienne.
Le ne doute point encore, que l'Esprit
qui, guidoit la plume de ce saint hôme,
ne-luy ayt icy dicté ce terrible arrest
pour confondre l'étrange erreur où sont
tombés long temps depuis ceux, qui se
sont servis & se servent encore aujour-
d'huy du faux pretexte, de la Religion
Chrétienne pour abandonner les legiti-
mes soins des personnes de leurs famil-
les, & qui par un aveuglement & un or-
gueil tout a fait déplorable veulent
passer pour seuls *religieux* & pour les
plus sains de tous les Chrétiens pour
avoir quitté leurs peres & leurs meres,
& les personnes les plus proches qu'ils
ayent au monde, & renoncé hautement
a tous les soins qu'ils leur doivent. L'A-
pôtre a gravé icy leur condamnation
en grosses lettres, comme un clair &
irrefragable témoignage de la verité &
de l'innocence de l'Évangile de son
Maître,

Chap.
V.

Maistre, contre leur folle presumption; declarant hautement, que celuy qui n'a point de soin des siens, & sur tout de ceux de sa famille; bien loin de faire en cela quelque acte illustre & relevé de la pieté Chrétienne, ou de meriter d'estre tenu a cause de cela, pour plus parfait & pour plus saint que les autres, se rend tout au contraire en cela mesme deserteur de la foy, la reniant lâchement au lieu de la confesser, & qu'il est mesme pire, qu'un infidele. De quel autre eloge plus honteux eust-il peu flétrir l'abus de ces gens? & comment eust-il peu mieux foudroyer la vanité de leur orgueil, qu'en nommant un *reniement de la foy* ce qu'ils prennent pour le trait le plus eclatant & le plus glorieux de leur foy, & abaissant au dessous des infideles ceux, qu'ils veulent elever au dessus de tous les fideles, & qu'ils n'ont point de honte d'égaler aux Anges, les nommant ordinairement *les parfaits, les Religieux, les Anges de Paradis*, vivans en la terre? Il dit premierement que l'homme, qui n'a point de soin des siens a renié la foy. Il n'entend pas, qu'il l'a renié de la bouche, comme

comme font ceux qui renoncent a la verité de l'Evangile de Iesus Christ pour embrasser le Mahometisme , ou la profession de l'erreur & de la superstition. Car il ne se treuve que trop de gens, qui abandonnans le soin de leurs proches , ne laissent pas de se vanter d'estre Chrétiens ; & les moines de la communion Romaine s'obligeans par vœux expres de ne rendre jamais a ceux de leur famille , ny a leurs autres parëns , aucun des soins qu'entend icy l'Apôtre , disent neantmoins avecque tout cela, qu'ils ont la foy , & qu'ils en font mesmes l'appuy, les colonnes de la Chrétientè, & les plus vaillantes & les plus glorieuses troupes de l'Eglise. Mais S. Paul regarde icy l'âction , & non la langue, le fait, & non la parole. Il entend que le deserteur du soin , qu'il devoit avoir de ses parens, renie la foy en effet, quelque langage que puisse tenir sa bouche; qu'il montre par une si indigne negligence, qu'il n'a point la foy de l'Evangile de Iesus Christ , & qu'une action si contraire a la doctrine du Seigneur crie a haute voix qu'il n'a ny sa parole , ny son Esprit. Car vous savyés bien,

Chap.
V.

Tit. I.
16.

2. Tim.
3.5.

bien, que cet Apôtre reconnoissoit qu'il y a deux façons de renier la vérité, l'une en la desavouant de la bouche, l'autre en la choquant, & en la renversant par nos actions. Comme quand il dit de certains faux docteurs d'une vie abominable, *qu'ils font profession de connoître Dieu, mais qu'ils le renient par leurs œuvres; & ailleurs, où parlant des hommes très-corrompus des derniers temps; ils renieront (dit-il) la force, ou la vertu de la piété, bien qu'ils en ayent l'apparence.* C'est ainsi qu'il l'entend en ce lieu; d'une abnegation de la foy qui se fait par l'action, & non par la bouche de l'homme; par ses œuvres, & non par ses paroles. En effet qu'importe ce que dit notre langue, si notre vie est contraire à son langage? Notre vie témoigne bien mieux, plus seurement & plus fidèlement ce que nous sommes, que ne fait pas notre langue. La parole de celle-cy est souvent fautive, & celle de la vie est véritable; & si elle n'a pas la voix, qui n'est que l'image & la peinture de la chose, elle a le corps de la chose même, si bien que sa deposition est incomparablement plus croyable, que n'est pas celle de la langue. Vous

dites de la bouche, que vous êtes disciple de Iesus Christ ; Mais vôtre vie, qui ne me montre nulle des marques du Seigneur, nulle trace de sa sainteté, de sa charité, de sa bonté ; qui me presente par tout les vices, qu'il a condamnés, les services qu'il a abolis, les meurs qu'il a decriées, cette vie dis-je contredit, vôtre bouche, & l'accuse hautement de mentir toutes les fois, qu'elle nous assure que vous estes Chrétien. Ainsi cet homme dont S. Paul parle en ce lieu, dit bien de la langue, qu'il a la foy ; mais ses œuvres disent beaucoup plus fortement, qu'il ne l'a pas, leur témoignage dément nettement celui de la langue. Les œuvres renient ce que la bouche confesse. Car en effet s'il avoit véritablement dans le cœur cette foy, dont la bouche se vante fausement ; comment seroit-il possible, qu'il se conduisist comme il fait ? Cette foy a soin des étrangers ; & cet homme n'en a point de ses plus proches. Cette foy remplit nos cœurs d'une amour angelique & divine, & cet homme n'a pas mesme les affections naturelles des Payens, qui ont soin de leurs peres &

Chap.
V.

de leurs enfans, au lieu que celuy cy, méprise & abandonne les siens. Jugés si une dureté aussi dénaturée, qu'est celle là, est compatible avecque la foy de l'Evangile, qui purifie les cœurs, où elle entre & en chasse les vices, & y loge les vrayes vertus. Certainement l'Apôtre montre clairement, qu'il n'est pas possible qu'un homme, qui se conduit si mal avecque les siens, ayt la foy. Car s'il étoit possible, qu'il eust la foy, sans avoir soin des siens, l'Apôtre auroit tort de dire, *qu'il a renié la foy*; puis qu'a ce conte un mesme homme pourroit & avoir la foy, & neantmoins laisser là les siens sans en avoir aucun soin. Puis que cet homme en faisant l'un renie & desavouë l'autre, il est evident que selon l'Apôtre, il n'est pas possible qu'un mesme homme ayt ces choses toutes deux ensemble. Et cela, outre plusieurs autres lieux de l'Ecriture, nous montre clairement contre l'erreur de Rome, que la vraye foy Chrétienne, qui nous justifie devant Dieu, ne peut estre sans la charité & les bonnes œuvres. Mais l'Apôtre ne dit pas seulement, que celuy *qui n'a point de soin des*

des siens, a renié la foy ; Il ajoute encor Chap. V.
 pour exagérer son crime, *qu'il est pire*
qu'un infidele ; c'est a dire qu'il est pire
 qu'un homme étranger de la foy Chrétienne, qui ne la connoist point, & qui vit dans les tenebres de son ignorance naturelle ; sans avoir rien ouy, ni creu des merveilles, que le Fils de Dieu nous a révélées dans son Evangile ; Et certainement l'Apôtre a raison de porter l'horreur de ce crime jusques-là, & vous verrez clairement, si vous prenez la peine de comparer ces deux hommes ensemble ; le mauvais Chrétien & l'infidele. Celuy là renonce a un devoir que celuy-cy reconnoist ; & qu'il pratique souvent. Car combien y a-t-il eu de Payens, qui ont, ou excellemment recommandé aux hommes le soin de leur famille ; ou qui s'en sont acquittés eux mesmes admirablement ? Les discours des uns, & les exemples des autres nous restent dans les livres des anciens Grecs, & Romains, si beaux sur ce sujet, qu'ils devroyent faire rougir les Chrétiens, de honte. On raconte aussi aujourd'hui des merveilles du respect & de l'amitié & des services, que

Chap.
V.

les pauvres idolatres de la Chine & du Japon rendent a leurs peres & a leurs meres, & des soins qu'ils ont de toute leur parentè. Aussi est il evident, que cette affection est un des sentimens, qui est demeurè le plus entier dans les ruynes mesmes de notre nature ; La providence l'y ayant conservè expres pour maintenir les societez du genre humain , dont l'amour & le soin de nos proches est le vray & necessaire fondement. Quand donc il se treuve parmy nous un homme , qui depouillant toute humanitè , est dénaturè jusques a ce point là , que de n'avoir point de sa propre famille , ce soin qu'en ont bié eu les infideles mesmes, jusques aux plus barbares & plus éloignès idolatres; qui ne voit que ce mauvais Chrétien est donc pire qu'eux. Je ne say si l'on ne doit pas mesme le mettre au dessous de plusieurs animaux, ceux qui ont épiè le plus curieusement leur nature, & leurs meurs, nous certifiant qu'il y en a qui ont vn grand , & incroyable soin, non seulement de leurs petits , mais aussi de leurs peres , & de leurs meres; & ce que nous en voyons tous les jours dans

dans les animaux privés, & domestiques, suffit pour nous faire avouer qu'il y a des hommes & des femmes, qui ont beaucoup moins de naturel qu'eux. Si vous me dites, que parmy les infideles entre ces exemples d'humanité envers les proches il s'en treuve beaucoup de contraires; je ne le nieray pas, mais je diray, que toûjours est-il évident, que les Chrétiens dénaturés sont encore pires, que ceux-là. Car qui ne fait, que c'est une chose bien plus honteuse de broncher en plein jour, que dans les tenebres? & que la faute & la pene de celui, qui sachant la volonté du maître, ne laisse pas de la violer, est beaucoup plus grieve, que de celui qui ignore la Loy, qu'il transgresse? L'infidele outrage les sentimens de la nature, & quelque foible lumiere, qui restoit en son cœur, & qui luy recommandoit l'humanité. Mais quant a vous, ô lasche & mal nommé Chrétien, vous pechès a la face du Soleil de justice, qui avoit daigné luire sur vous; vous pechès dans sa merveilleuse lumiere, au milieu de ses loix celestes, & de ses exemples divins. Vous foulès ses ensei-

Chap.
V.

gnemens aux pieds , vous outragés son autorité ; vous éteignés son Esprit ; vous deshonorés sa discipline ; & attirés sur elle la risée & les blasphemes des ennemis. Jugés si apres cela vous n'êtes pas beaucoup pire , que l'infidele ; encore qu'au fonds vous & luy ne commettiez qu'une mesme faute. Mais votre connoissance , & votre profession aggravent le crime de la vôtre ; au lieu que son ignorance & sa qualité d'étranger , diminuent d'autant celuy de la sienne. C'est là, Freres bien aimés , ce que nous avons a vous dire pour l'éclaircissement de ce texte de l'Apôtre. Maintenant que nous en comprenons le sens, considérons le, je vous prie, exactement , & l'appliquons a nôtre usage, en tirant toute l'instruction & l'édification, qui s'y treuve. Premièrement il nous montre , combien est injuste la calomnie de ceux , qui ont autrefois accusé le Christianisme d'abolir les loix & l'humanité mesme, du genre humain , & d'en troubler les états , & les familles , & toutes les justes & salutaires societés. Car que sauroit-on dire de plus humain , que l'ordre que l'Apôtre établit

établit icy dans les familles , obligeant Chap. V.
les peres & les meres a avoir soin de la
jeunesse de leurs enfans? les enfans, de
la vielleſſe de leurs peres & de leurs
meres , & toutes les perſonnes d'une
meſme maiſon a ſe rendre des devoirs
ſemblables dans leur beſoin? edifiant
ſur l'union, que la nature a miſe entr'el-
les, une ſocieté tres-étroite , & tous les
offices legitimes de l'aſſiſtance mutuel-
le , qu'elles ſe doivent les unes aux au-
tres. Par là il entretient toutes ces ſo-
ciétés, dont ſe forment les villes & les
états, dans le repos & dans la commodi-
té , ſoulageant la foibleſſe & la neceſ-
ſité des uns avecque la force & les
moyens des autres. Par là il y répand
une ſainte amitié, la ſource du conten-
tement & du bon-heur , & la conſerve
& l'augmente par le doux commerce
de ces devoirs mutuels. Par là il en
chaſſe la faineantiſe , la mere de tous
les vices, attachant tous ceux , qui en
ſont capables au travail & a l'exercice
de leur industrie pour avoir dequoy
fournir aux neceſſités de leur petit
état; Il en bannit par meſme moyen la
curioſité des affaires d'autrui, qui naiſt

bb 4 de

Chap.
V.

de l'oyfiveté, donnant a chacun sa tâche, & son ouvrage chez soy mesme. Il en exclut la confusion, & le desordre, laissant a chacun la propriété de son bien, & le droit de le dispenser, & la gloire de le communiquer, luy en demandant seulement une partie des fruits, & de l'usage pour des personnes, a qui un bon naturel ne la peut refuser. Qu'y a-t-il de plus beau & de plus heureux, ou qu'une famille ainsi gouvernée, ou qu'une ville, ou une Eglise composée de semblables familles? Secondement nous apprenons de cette doctrine de Saint Paul, que la Moynerie, comme nous l'avons des-jà touché est, non une institution Apostolique, mais un desordre contraire aux loix fondamentales du Christianisme; un ouvrage en partie de la presumption, & du degoust de l'esprit humain, & en partie de sa melancolie. Il y en a qui s'imaginent, que les commencemens en ont été bons & utiles, mais que la chose s'est gâtée & abâtardie avecque le temps par le relaschement de la premiere discipline, & est enfin tombée dans l'horrible corruption, où nous

nous la voyons aujourd'hui, si insupportable, que plusieurs même de la communion Romaine s'en plaignent hautement, & confessent, que les Moines ont tout perdu, entreprenant hardiment sur leur hiérarchie, & en troublant toute la symétrie. l'accorde volontiers, que le mal est toujours allé en empirant; & qu'il approche de son comble, s'il n'y est des-jà parvenu. Mais si la Moynerie est pire maintenant, qu'elle n'étoit anciennement; ce n'est pas à dire, qu'elle ayt jamais rien valu. Les grands & illustres esprits, qui se laisserent éblouir par le faux éclat dont elle se para au commencement, & dont il ne luy reste presque plus rien, luy donnerent de la réputation, un Basile, un Grégoire, un Jérôme, & plusieurs autres dans les siècles suivans. Mais sauf le respect deu à leur erudition, ils se tromperent en cela, & sous le nom d'un ornement, & d'une défense de l'Eglise ils introduisirent sans y penser parmy les Chrétiens un poison, & une peste mortelle, qui a peu à peu souillée la pureté de la doctrine, & du service de Dieu, & ruiné le bon ordre,
& étably

Chap.
V.

& étably la tyrannie , & presque entièrement corrompu la sainteté des mœurs, ayant ou inventé, ou augmenté, & confirmé presque tous les abus , & toutes les superstitions, qui ont enfin accablé le vray & ancien Christianisme. Il laisse là le reste pour cette heure. Mais comment peut-on excuser l'institution de la Moynerie , puis quelle choque & renverse une loy fondamentale des Chrétiens , que S. Paul nous donne en ce lieu ? Il dit, que celui *qui n'a point de soin des siens , & sur tout de ceux de sa famille* , c'est à dire, un pere de ses enfans, un mary de sa femme, un enfant de son pere & de sa mere , il dit que cet homme là a *renié la foy* ; que c'est un deserteur de l'Eglise, *pire qu'un infidelle* . Et n'est ce pas ce que font tous les moynes, tant les hermites , que ceux qui vivent en commun ? qui non seulement n'ont nul soin de ceux de leur famille, quittant les peres leurs enfans; les maris leurs femmes , les enfans , leurs peres & meres , & les femmes , leurs maris; mais qui de plus non contents de cela font expressément vœu d'estre à jamais incapables d'avoir des personnes, qu'ils abandon-

abandonnent, le soin que S. Paul veut Chap. V.
qu'ils en ayent? Certainement si la do-

ctrine de S. Paul est veritable, & ferme,
& solide, comme elle l'est sans doute
plus, que la terre & les cieux; il faut ne-
cessairement avouer, que tous ceux qui
se sont rendus moynes, soit au com-
mencement, soit depuis, soit en ces der-
niers temps, ont, non assuré leur foy,
comme ils se le font accroire, mais *renié*
la foy; & qui pendant, qu'ils demeurent
en cet état, ils sont non plus excellens,
ou plus religieux que les fideles, *mais*
pires que des infideles; renonçant aux
plus sacrés & plus inviolables loix de
l'humanité, que les infideles mesme res-
pectent; & enfin que ces vœus, dont ils
se glorifient si hautement, ne sont au
fonds, qu'autant d'injustes & d'horri-
bles promesses, par lesquelles ils s'obli-
gent de perseverer toute leur vie dans
un état, où, selon la doctrine de l'Apô-
tre, ils ne peuvent entrer, *qu'en reniant*
la foy, & en devenant pires, qu'infideles? Ils
alleguent, qu'il faut plus aymer Iesus Matth. 10. 37
Christ, que nos peres, ou nos meres, que
nos fils & nos filles. Je l'avoue; mais
qui leur a dit, que pour aymer Iesus

Christ

& étably la tyrannie , & presque entièrement corrompu la sainteté des mœurs, ayant ou inventé, ou augmenté, & confirmé presque tous les abus , & toutes les superstitions, qui ont enfin accablé le vray & ancien Christianisme. Je laisse là le reste pour cette heure. Mais comment peut-on excuser l'institution de la Moynerie , puis quelle choque & renverse une loy fondamentale des Chrétiens , que S. Paul nous donne en ce lieu ? Il dit, que celui *qui n'a point de soin des siens , & sur tout de ceux de sa famille* , c'est à dire, un pere de ses enfans, un mary de sa femme, un enfant de son pere & de sa mere , il dit que cet homme là a *renié la foy* ; que c'est un deserteur de l'Eglise, *pire qu'un infidelle*. Et n'est ce pas ce que font tous les moynes, tant les hermites , que ceux qui vivent en commun ? qui non seulement n'ont nul soin de ceux de leur famille, quittant les peres leurs enfans; les maris leurs femmes , les enfans , leurs peres & meres , & les femmes , leurs maris; mais qui de plus non contents de cela font expressément vœu d'estre à jamais incapables d'avoir des personnes, qu'ils abandon-

ndonnent, le soin que S. Paul veut Chap.
 ls en ayent? Certainement si la do- V.
 ne de S. Paul est veritable, & ferme,
 solide, comme elle l'est sans doute
 s, que la terre & les cieux; il faut ne-
 fairement avouër, que tous ceux qui
 sont rendus moynes, soit au com-
 ncement, soit depuis, soit en ces der-
 rs temps, ont, non assuré leur foy,
 nme ils se le font accroire, mais *renie*
oy; & qui pendant, qu'ils demeurent
 cet état, ils sont non plus excellens,
 plus religieux que les fideles, *mais*
es que des infideles; renonceant aux
 us sacrés & plus inviolables loix de
 umanité, que les infideles mesme res-
 ctent; & enfin que ces vœus, dont ils
 glorifient si hautement, ne sont au-
 nds, qu'autant d'injustes & d'horri-
 es promesses, par lesquelles ils s'obli-
 ent de perseverer toute leur vie dans
 état, où, selon la doctrine de l'Apô-
 e, ils ne peuvent entrer, *qu'en reniant*
foy, & en devenant pires, qu'infideles? Ils
 leguent, qu'il faut plus aymer Iesus *Matth..*
 Christ, que nos peres, ou nos meres, que *10. 37*
 os fils & nos filles. Je l'avouë; mais
 ui leur a dit, que pour aymer Iesus
 Christ

Chap.
V.

Christ plus, que nos peres, & nos enfans; il faille n'auoir point de soin de nos peres & de nos enfans? & qui ne voit au contraire, que n'en auoir point de soin, c'est ne point aymer Iesus Christ, puis que n'en auoir point de soin, est renier la foy; ce qui est ce me semble, une action non d'amour, mais bien de haine, ou de mépris envers Iesus Christ. L'avantage d'amour que nous devons au Seigneur Iesus au dessus de nos peres & de nos meres, nous oblige a leur desobeir, s'ils nous commandent des choses contraires a sa volonté, ou a son service. Mais tandis que le soin que nous devons a nos peres & a nos meres, ou a nos enfans, ne nous empesche point de servir le Seigneur; tant s'en faut, que nous l'offensions, ou luy temoignons moins d'amour en leur rendant les services que nous leur devons, que tout au contraire, nous ne pouvons y manquer sans l'offencer & faire paroistre le peu d'amour que nous auons pour luy, en méprisant l'ordre, qu'il nous a donné par son Apôtre, d'auoir soin de ceux de nôtre famille. Ils disent aussi potir s'excuser, qu'ils ne laissent

sent pas dans les lieux de leurs retraites Chap. V.
de servir ceux, qu'ils ont quittés, en
priant Dieu pour eux. Mais ils se mo-
quent de S. Paul, qui outre l'assistance
de nos prières, que nous leur devons
sans doute quelque part que nous
soyons, veut que nous pourvoyons a
leurs nécessités s'ils en ont; & c'est pro-
prement le soin, qu'il entend en ce
lieu, comme le mot, qu'il a employé, &
le sujet de tout ce discours le justifie
clairement. Mais le mal est, que ces
gens mettent la piété en des choses
corporelles, & littérales; a porter une
certaine forme d'habit, a veiller a cer-
taines heures, a dire certaines oraisons,
par conte, a faire certains exercices
& certains services; au lieu que l'Evan-
gile la fait toute consister en l'amour de
Dieu, & du prochain, en de bonnes &
saintes actions, en l'abstinence du vice,
en l'exercice de la justice, & de la cha-
rité, & en un mot dans une vie hone-
ste, innocente, & bien faisante. Cette
forme de Religion toute divine & spi-
rituelle, se peut pratiquer par tout, dans
une famille avec vn pere, avec une fem-
me, avec des enfans aussi bien & beau-
coup

Chap.
V.

coup mieux que dans un desert, ou dans une cellule, au lieu que cet embarras de dévotions charnelles, qui fait la pieté des moynes, ne se peut exercer, que dans la solitude, ou a l'ombre des cloistres. C'est pourquoy le Christianisme de S. Paul laisse les hommes dans leurs familles, dont le soin en fait partie; au lieu que celui des Moynes les en arrache necessairement; c'est a dire qu'il les contraint de manquer a un devoir, auquel S. Paul proteste, que l'on ne peut manquer sans renier la foy, & sans devenir pire, qu'un infidelé. Benit soit Dieu qui a repurgé nos Eglises d'une si pernicieuse institution; En ayant chassé les regles bizarres de tant de Moynes vieux & nouveaux & y ayant puissamment rétably celle de son Fils Jesus Christ, nôtre unique Maistre, & fondateur, ainsi qu'elle nous a été exposée par ses bien-heureux Apôtres. Observons-la exactement, mes Freres, & nous n'aurons nul besoin de celle d'Antoine, ou de Benoist, & beaucoup moins encore de celle de François, de Dominique, ou d'Ignace. Soyons particulièrement soigneux d'en bien pratiquer l'article

l'article, que S. Paul nous en a aujourd'hui représenté. Vous voyez avec quelle severité il nous le recommande, nous déclarant nettement qu'y manquer est renier la foy, & se rendre pire qu'un infidele. Si vous voulés donc faire une sincere & veritable profession de la foy de Iesus Christ; Si vous voulés ne point estre mis avecque les infideles, & mesmes au dessous d'eux, *ayés soin de vos proches & principalement de ceux de vôtre famille.* Peres & meres, ayés ce soin de vos enfans. Enfans, rendez a vôtre tour ce mesme devoir a vos peres & a vos meres. Que le frere, n'oublie pas sa sœur; ny la sœur son Frere; Respectés ces noms sacrés, les marques de l'union étroite, que vous avés les uns avecque les autres. Peres & meres, avés vous bien le cœur de laisser languir, & perir dans la necessité les personnes que vous avés mises au monde? Enfans, pouvés-vous bien souffrir dans la misere ceux qui vous ont donné la vie? ou refuser vos assistances aux dernieres années de ceux, a qui les premières de vôtre âge ont tant coûté de soucis,

Chap.
V.

Chap.
V.

foucis, & de peines ? Freres, n'estes vous point touchés des incommodités, & des souffrances de ceux, que la nature a formes dans un mesme sein que vous ? dont une mesme maison a élevé l'enfance ? Quelle charité les étrangers peuvent-ils attendre de vous, puis que vous n'en avés point pour des personnes si proches ? Comment donnerés vous aux autres un pain, ou un habit, ou de l'argent, que vous avés refusé a vos peres, a vos meres, ou a vos freres ? Ou changez de cœur ou renoncés a la foy, & a Iesus Christ. Mais que dis-je que vous y renonciés ? Vous avés desja renié la foy, quand vous avés manqué a ces devoirs si necessaires. S. Paul met hors de la communion des Fideles tout homme, qui n'a point de soin des siens. Amandés vous donc, & amollissés vos cœurs ; & élargissés les entrailles de votre charité ; Et nous donnés pour premiere marque de votre penitence, une amour & un soin sincere de votre maison. Mais pour pouvoir vous acquitter de ce juste, & necessaire devoir, *travailles tous en ce qui est bon, comme dit nôtre Apôtre ailleurs, pour avoir*
dequoy

voy départir a celui qui en a besoin; a Chap.
 de votre famille premierement, V.
 puis aux autres. Fuyez la faineantise;
 excès de la table & du jeu, & les
 penfées, ou deshonnêtes ou vaines;
 éminans chacun en votre vocation,
 la crainte de Dieu, qui aura votre
 vice agreable, & benira votre tra-
 vail, & en multipliera le fruit; au lieu
 que nous en voyons quelques uns par
 les defordres de leur vie, outre le des-
 honneur qu'ils font a l'Eglise, attirer
 encore sur eux une pauvreté si extré-
 me, que bien loin d'avoir du pain pour
 leurs parens, ou pour leur misera-
 ble famille, ils n'en ont pas pour eux
 mêmes. Au reste il n'est pas besoin,
 que je vous die, que cette assistance,
 que vous devés chacun a ceux de votre
 maison, s'entend pour la necessité, &
 surtout au plus pour la commodité, & non
 pour le luxe. Que ce soit la modestie,
 la temperance Chrétienne, qui la
 gouverne, & non le vice, & la vanité, qui
 n'a point de bornes. Que votre maison
 ne engloutisse pas tous les fruits de votre
 travail; Que le Sanctuaire, & les mem-
 bres du Seigneur Jesus y aient aussi

II. Volume c c quelque

Chap.
V.

quelque part , afin que pour ces miettes de pain , & ces gouttes d'eau , qu'il vous demande maintenant pour ses pauvres , il vous rende un jour en ses grandes bontès , l'abondance de biens , de delices & de gloire , qu'il vous a promises dans son Royaume celeste.
AMEN.

SERMON